

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus—COVID—19 : nouvelles mesures

Les missions essentielles de la Mairie et de la Métropole assurées

Suite aux annonces faites hier soir par le Président de la République et précisées dans la foulée par le Ministre de l'Intérieur, la mise en place d'un confinement généralisé de la population pour au moins 15 jours à compter d'aujourd'hui à 12h amène la Mairie et la Métropole d'Orléans à se concentrer sur leurs missions essentielles :

- La sécurité publique
- La collecte des déchets et la propreté urbaine
- La gestion des réseaux d'eaux et d'assainissement
- Le service minimal d'accueil pour les enfants des professionnels de santé
- Les démarches d'état-civil fondamentales

En conséquence :

- La totalité des établissements recevant du public de la Ville d'Orléans est fermée à l'exception des écoles et crèches qui continuent d'accueillir les enfants des professionnels de santé.
- Une permanence état-civil est maintenue en Mairie centrale. Les habitants sont invités, pour organiser la réalisation de leurs actes urgents, à contacter la permanence téléphonique de la Mairie d'Orléans au 02 38 79 29 99 en préambule.
- En l'état des moyens disponibles l'ensemble des collectes d'ordures ménagères et déchets recyclables sont assurées sur le territoire de la Métropole. Les points d'apport volontaire sont maintenus mais les déchetteries et Végé'tris d'Orléans Métropole sont fermées jusqu'à nouvel ordre.
- Les parcs et jardins et le Parc Floral de La Source sont fermés.
- Seuls les marchés alimentaires sont maintenus (commerçants non alimentaires ne seront pas autorisés). Des consignes sanitaires devront être respectées en assurant par exemple une distance minimum entre les marchands.
- Seuls les rassemblements familiaux impérieux sont autorisés. Les mariages, les inhumations et les crémations peuvent être tenus. Les mariages ne pourront être organisés qu'en présence des marié(e)s et d'un témoin par marié(e).
- Le stationnement sur voirie est gratuit.
- Le stationnement en ouvrage reste possible.
- Tous les chantiers sur le terrain sont suspendus.

Par ailleurs, la cellule de crise de la Mairie d'Orléans reste accessible jusqu'à nouvel ordre, pour assurer cette continuité de service et répondre aux questions des habitants. Son organisation évolue : elle est désormais joignable 24h/24 et 7J/7 au 02 38 79 29 99.

La plate-forme qui recense les personnes fragiles a été activée. Elle assure avec le CCAS d'Orléans, des contacts réguliers avec ces citoyens pour leur rappeler les consignes de prévention, leur demander s'ils ont besoin de télé assistance et/ou de portage de repas

[Pour suivre l'évolution de la situation en direct : orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr)

